

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE
DE GRENADE-SUR-GARONNE
Séance du 15 novembre 2022

Le mardi 15.11.2022, à 19 heures, les membres du Conseil Municipal de la Commune de Grenade, régulièrement convoqués, se sont réunis sous la présidence de M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Etaient présents :

M. DELMAS Jean-Paul, Maire de Grenade.

Mme MOREL CAYE Françoise, Mme BOULAY Dominique, M. VIDONI-PERIN Thierry (*représenté par M. Monbrun jusqu'au point 4 de l'ordre du jour*), Mme TAURINES Maires Adjoints.

Les conseillers municipaux :

Mme AUREL Josie, M. CAUBET Christian, Mme D'ANNUNZIO Monique, M. MONBRUN René, Mme GENDRE Claudie, Mme BRIEZ Dominique, M. BEN AÏOUN Henri, Mme MERLO SERVENTI Catherine, M. BOURBON Philippe, M. PEEL Laurent, Mme MOREEL Valérie, M. XILLO Michel, M. MARTINET Florent, Mme IBRES Laetitia, Mme VIDAL Aurélie (*représentée par Mme Taurines jusqu'au point 12 de l'ordre du jour*), Mme LOUGE Monique.

Représentés : M. NAPOLI François (par M. DELMAS), M. LOQUET Pierre (par Mme BOULAY), Mme GARCIA Hélène (par Mme IBRES).

Absents : Mme MANZON Sabine, M. MILLO-CHLUSKI Romain, M. POCHON Pascal.

Secrétaire : Mme TAURINES Anna.

Délibération n° 117-2022.

Mise en œuvre de mesures en faveur de la sobriété énergétique.

M. le Maire expose :

Comme les particuliers et les entreprises, la commune a enregistré, en 2022, une explosion des coûts liés aux consommations énergétiques sur les bâtiments communaux occupés par les services municipaux mais aussi sur les bâtiments et équipements mis à disposition des associations et des écoles.

En réponse aux objectifs fixés par la loi « Climat et Résilience » et au-delà d'une démarche purement économique, la Commune de Grenade souhaite engager une action responsable, éducative et partenariale, pour prioriser les besoins énergétiques essentiels, réduire les consommations énergétiques et augmenter la part d'énergies renouvelables dans son approvisionnement.

Cela fait plusieurs années que les élus de Grenade et les services communaux travaillent sur ces sujets :

- Les travaux de rénovation de l'éclairage public ont permis de diminuer les consommations (alors même que le nombre de points d'éclairage augmentait avec l'évolution de la ville),
- Les travaux d'installation de la géothermie sur la Mairie et l'Espace l'Envol et les réfections de toitures, menuiseries et d'éclairage intérieur sur les bâtiments communaux ont été systématiquement programmés au cours des dernières années.

La commune doit aujourd'hui confirmer son engagement en mettant en œuvre un plan d'actions pour la sobriété énergétique.

La commune fait le choix d'une démarche transversale qui vise à réduire les consommations d'énergie par des changements de comportement, de mode de vie et d'organisation collective. La commune, est l'acteur incontournable de la sobriété, que ce soit pour mettre en œuvre des projets sur son patrimoine ou dans son territoire. Elle utilisera à cet effet plusieurs leviers d'action (Information & sensibilisation, mobilisation, cadrage, ...).

.../...

Vu la circulaire du 25 juillet 2022 de la première ministre donnant les préconisations en matière de sobriété énergétique et d'exemplarité des administrations de l'Etat,

Considérant les changements climatiques et les problèmes géopolitiques qui induisent des tensions sur le marché international de l'énergie, face à l'indisponibilité de production d'électricité d'une partie du parc nucléaire français, il est urgent de mobiliser les acteurs publics et privés pour produire un effort sans précédent en matière de sobriété énergétique, Considérant qu'il est primordial de transformer durablement nos habitudes et nos comportements pour limiter la consommation d'énergie en mobilisant les acteurs du territoire (agents des services publics, associations, écoles, habitants),

Considérant la volonté de la Commune de Grenade de participer à l'effort national demandé en matière de limitation de la consommation d'énergie,

Considérant l'inflation du coût de l'énergie et la nécessité d'anticiper les effets de l'augmentation des prix de l'énergie sur le budget de la commune,

Sur proposition de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de s'engager dans des mesures d'économie d'énergie pérennes et de réduction de son empreinte écologique :

- en adhérant à la **charte d'engagement ECOWATT** (dont le texte est joint en annexe).
- en autorisant M. le Maire à signer les **avenants aux conventions pluriannuelles de mise à disposition de locaux et d'équipements avec les associations** et notamment avec le Foyer Rural de Grenade, Grenade Cinéma, Multimusique, Grenade Football Club, Grenade Sports, Grenade Roller Skating, Grenade Tennis Club et Grenade Volley Ball.

Le Secrétaire,
Anna TAURINES,



Pour extrait conforme,
Le Maire,
Jean-Paul DELMAS,



CHARTRE D'ENGAGEMENT ECOWATT DES COLLECTIVITES & ACTEURS PUBLICS DES TERRITOIRES

PREAMBULE

Porté par RTE et l'ADEME, EcoWatt est un dispositif citoyen qui permet aux Français, entreprises et acteurs publics d'adopter une consommation d'énergie responsable et de contribuer ainsi à assurer le bon approvisionnement de tous en électricité.

Véritable météo de l'électricité, EcoWatt qualifie en temps réel le niveau d'électricité disponible pour alimenter les consommateurs français et le niveau de consommation, région par région. A chaque instant, des signaux clairs guident les citoyens pour adopter les bons gestes afin de limiter la consommation d'électricité. Un dispositif d'alerte indique les périodes où les Français sont appelés à réduire ou décaler leur consommation d'électricité pour éviter les coupures ou en réduire leur durée.

De par leurs spécificités en tant qu'acteur public, mais aussi du fait de leur proximité avec les citoyens, les collectivités et acteurs publics des territoires occupent une place centrale et sont des relais essentiels dans le dispositif de sensibilisation à ces enjeux du « consommer au bon moment » et plus généralement pour la maîtrise de la demande en énergie. Pour ces raisons, les collectivités et acteurs publics des territoires peuvent intervenir dans le déploiement de ces bonnes pratiques en matière de consommation d'électricité à différents titres :

- en tant que gestionnaire d'équipements publics
- en tant qu'acteur public et interlocuteur naturel des administrés et des entreprises du territoire
- en tant qu'employeur

Alors que chaque geste compte et que la transition énergétique est l'affaire de tous, EcoWatt est un outil supplémentaire à la disposition des acteurs des territoires engagés dans une meilleure consommation de l'électricité, en proposant un cadre à cette action.

OBJET

Par la signature de la présente charte, la Commune de Grenade, représentée par M. Jean-Paul DELMAS, Maire, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 15.11.2022, souhaite marquer son implication en faveur d'une meilleure consommation de l'électricité et concourir à limiter les risques de sécurité d'alimentation en électricité. Il choisit de concrétiser cet engagement en particulier par la réalisation des actions ci-dessous identifiées, qui lui permettront de prendre une part active au déploiement des bons gestes en matière de maîtrise de la consommation électrique.

Pour vous accompagner dans votre action visant à mobiliser et à fédérer administrés, salariés et les entreprises autour de la démarche EcoWatt, RTE et l'ADEME vous accompagneront dans l'appropriation de celle-ci et vous fourniront un kit de communication.

ENGAGEMENT D'UNE DEMARCHE D'ECONOMIES D'ENERGIE STRUCTURELLES

Le signataire est parfaitement informé que son engagement en lien avec EcoWatt ne saurait se substituer à un engagement structurel et mené tout au long de l'année pour modérer la consommation d'énergie, quel que soit le type d'énergie, des équipements publics dont il est gestionnaire.

De telles actions structurelles sont fondamentales pour contribuer à l'atteinte des objectifs français et européen de réduction des émissions de gaz à effet de serre. Elles passent notamment par :

Cocher les cases des engagements souscrits :

- Diminuer la température de consigne du chauffage**
 - en abaissant la température de consigne du chauffage à 19°C dans les locaux occupés et à 16° dans les gymnases et salles de sport.
- Réduire l'utilisation de la climatisation**
 - en restreignant la climatisation aux locaux dont la température dépasse 26°C
- Agir sur l'éclairage des locaux et équipements publics et sur l'éclairage public**
 - en modernisant les solutions d'éclairage et en œuvrant au déploiement des LED
 - en éteignant les lumières des locaux inoccupés et affichages lumineux superflus
 - en limitant les décorations lumineuses et les éclairages ornementaux
 - en programmant une extinction partielle de l'éclairage public, selon les secteurs, entre minuit et 6h du matin
- Modérer les consommations liées aux appareils électroniques**
 - en programmant l'extinction des appareils en veille, écrans et photocopieurs en fin de journée

LES ENGAGEMENTS EN LIEN AVEC LES SIGNAUX EcoWATT

EcoWatt permet de déployer des actions sur une base volontaire, de sensibiliser les acteurs du territoire aux enjeux d'une meilleure consommation de l'électricité et de valoriser les actions mises en œuvre. Cette implication peut prendre des formes multiples. La situation de chaque acteur public étant spécifique, le signataire identifie les actions les plus adaptées à sa situation. Ce choix se concrétise par la sélection d'actions retenues ci-dessous.

Ces actions sont à entreprendre ou accentuer en cas de signal orange et rouge, durant les pics de consommation (principalement 08h-13h et 18h-20h).

Cocher les cases des engagements souscrits :

- Diminuer l'impact de l'éclairage des locaux lors des alertes EcoWatt**
 - en diminuant et en modulant son intensité
 - en limitant les décorations lumineuses et les éclairages ornementaux
- Diminuer l'impact de l'éclairage public lors des alertes EcoWatt**
 - en diminuant et en modulant son intensité
- Optimiser l'utilisation du chauffage dans les bâtiments publics lors des alertes EcoWatt**
 - en baissant d'un ou deux degrés la température
 - en baissant la température à 16°C en fin de journée
 - en programmant le chauffage en fonction des horaires de présence
- Planifier ses fortes consommations lors des alertes EcoWatt**
 - en réduisant la consommation de certains équipements entre 8h et 13h et entre 18h et 20h ou en reportant le lancement d'activités fortement consommatrices d'électricité hors de ces périodes
 - en programmant l'extinction des appareils en veille, écrans et photocopieurs en fin de journée
- Autres :** les actions 1,2 et 3 étant déjà prévues dans actions structurelles de la Collectivité, la commune s'engage à alerter ses services et à user de tous ses moyens communication internes et externes afin de limiter la consommation d'électricité lors des alertes EcoWatt.

En tant qu'acteur public

Cocher les cases des engagements souscrits :

- Mener des actions de sensibilisation des jeunes publics** au mieux consommer l'électricité en intervenant notamment dans les établissements scolaires (désignation de référents « énergie » dans les écoles, actions au sein des services Enfance & Jeunesse...)
- Mener des actions de sensibilisation aux éco-gestes** vers des publics spécifiques : professionnels (entreprises, commerces...), associations, grand public... (rencontres avec les associations, désignation de référents « énergie »...)
- Inciter le grand public à s'impliquer** en donnant de la visibilité à l'externe au dispositif EcoWatt et en invitant les citoyens à s'inscrire sur www.monecowatt.fr
- en communiquant sur les actions mises en place
 - en relayant la démarche EcoWatt dans les espaces publics (publication d'un hors-série spécial « économies d'énergie », articles spécifiques sur les différents supports de communication de la Ville (bulletin municipal, facebook,...), etc ...
- Relayer les signaux d'alerte** auprès de la population via les différents outils de communication disponibles et notamment sur les réseaux sociaux (panneau lumineux, site Internet, facebook...).
- Autres :** _____

En tant qu'employeur

Cocher les cases des engagements souscrits :

- Inciter les collaborateurs à adhérer à la démarche**
- en les incitant à s'inscrire sur le site web www.monecowatt.fr
 - en associant spécifiquement les services techniques concernés (bâtiments, éclairage public, transports publics)
- Communiquer et valoriser en interne** le dispositif EcoWatt à l'aide des supports mis à disposition
- Sensibiliser les collaborateurs aux éco-gestes** sur le lieu de travail en les invitant
- à éteindre les appareils et lumières inutilisés, en particulier en périodes d'alerte
- Autres :** Formations pour le Personnel, communication interne, désignation de référents « énergie » dans les services ...

INTERLOCUTEUR PRIVILEGIE

Afin de faciliter les échanges entre les différents acteurs de la démarche EcoWatt, l'acteur public identifie un interlocuteur privilégié au sein de ses équipes :

Nom : PALOUS

Prénom : Marine

Fonction : Assistante Service Financier

Téléphone : 05.81.33.02.37

Adresse électronique : m.palous@mairie-grenade.fr

Adresse postale : Mairie de Grenade – Avenue Lazare Carnot 31330 Grenade



**Avenant à la convention pluriannuelle 2020-2023
de mise à disposition de locaux et équipements
Association**

La commune de Grenade inscrit son projet de Ville dans le cadre de la loi « Climat et Résilience » et souhaite engager une démarche responsable, éducative et partenariale, de réduction des consommations d'eau et d'énergie tout en augmentant la part d'énergies renouvelables dans son approvisionnement.

L'association, participera à cette démarche en désignant un ou plusieurs référents énergie, à savoir :

La commune s'engage à communiquer les informations techniques et financières qui permettront aux responsables de l'association de mieux appréhender :

- Le fonctionnement des installations techniques attachées à ce bâtiment pour le chauffage des locaux.
- Le fonctionnement des installations de climatisation si le bâtiment en est équipé.
- Les consommations d'énergie enregistrées sur le bâtiment et sur les équipements rattachés et les coûts assumés par la collectivité.
- Les consommations d'eau enregistrées et les coûts assumés à ce titre par la collectivité.

L'objectif est de permettre à l'association d'adapter son fonctionnement afin de limiter au maximum ces consommations et ces coûts.

La commune mettra à la disposition de l'association, un interlocuteur technique, pour répondre à toutes ses questions et réfléchir, si besoin, avec les référents énergie, aux solutions envisageables.

Une réunion (a minima) sera organisée, chaque année, pour évaluer les résultats des actions menées, et évoquer les propositions d'actions à mettre en place, si cela est nécessaire.

En cas de constatation d'une consommation anormale, l'association sera aussitôt alertée par la commune.

Cette démarche devra également permettre aux responsables de l'association de communiquer sur ces informations et de mettre en place des actions éducatives au regard des consommations d'eau et d'énergie.

Fait à Grenade, le
Jean-Paul DELMAS,
Maire de Grenade,

Le (La) Président(e) de l'Association,